

# Jaseur des Prés



Janvier 2024



Janvier 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Dates à retenir...

**Congé des fêtes du 25 décembre au 5 janvier**

**8 janvier** Journée pédagogique

**23 janvier** Conseil d'établissement 19h00 (virtuel)

**26 janvier** Journée pédagogique

## Mot de la direction

Chers parents,

Je profite de cette occasion pour vous exprimer mes meilleurs vœux en cette nouvelle année 2024.

Je vous souhaite également un mois de janvier qui vous permettra de vivre des activités hivernales extérieures de qualité avec vos enfants afin de créer des souvenirs magiques!

Cindy Godon, directrice



## IMPORTANT - Tenue vestimentaire en période estivale

Le mois de janvier amène les températures plus fraîches et de la neige. Nous demandons votre collaboration afin que votre enfant soit vêtu en fonction de la saison hivernale. Veuillez noter que les élèves vont à l'extérieur durant 15 minutes lors des récréations et plus de 45 minutes sur la période du dîner.

Tel qu'indiquer dans le code de vie de l'école, en période hivernale, les élèves doivent porter une tuque, des mitaines, un manteau ainsi que des bottes. Le port du pantalon de neige est obligatoire pour les activités de glissade.



## Objets perdus

Nous avons une très grande quantité d'objets perdus dans le hall d'entrée de l'école. Nous vous invitons à venir vérifier si quelques items appartiennent à votre enfant. Vous pouvez vous présenter à l'école entre 7h00 et 17h30 du 9 au 12 janvier inclusivement. **Dans la semaine du 15 janvier, les articles non réclamés seront remis à un organisme de la région.**

## Campagne de financement

La campagne de financement **s'est terminée en décembre**. Étant donné le retour en classe de tous les élèves, veuillez rapporter votre argent à l'école cette semaine.

Vous avez participé en grand nombre et nous vous en remercions!



## Colle à moi

Votre enfant a peut-être reçu du nouveau linge, souliers, sac, boîte à lunch pour les fêtes ? N'oubliez pas de les identifier pour qu'ils ne se retrouvent pas aux objets perdus sans identité... Pour ce faire, pourquoi ne pas en profiter pour faire l'achat d'étiquettes autocollantes sur le site [https://colleamoi.com/fr\\_CA/collecte-de-fonds/supporter](https://colleamoi.com/fr_CA/collecte-de-fonds/supporter) et 15% des ventes iront à l'école. Un petit geste simple qui permet d'identifier le matériel de votre enfant et aussi, supporter l'école dans les collectes de fonds.

## Modification de fin de journée

**Nous aimerions faire un rappel de la procédure à suivre lorsqu'un changement doit être signifié pour le départ d'un élève :**

À moins d'une raison de force majeure (ex.: un accident de la route), nous vous demandons d'éviter toute modification du départ de votre enfant à la fin des classes. Si votre enfant est habituellement au service de garde et que vous désirez aviser qu'il sera marcheur ou autre pour une journée en particulier, il est important de communiquer avec Mme Julie au 450-434-8656, option 1. S'il n'y a pas de réponse, vous pouvez lui laisser un message vocal. Vous devez appeler **AVANT 10h00** le matin car cela a plusieurs impacts sur le déroulement de fin de journée.



## Projet santé/sécurité et bien-être

Les élèves du préscolaire ont débuté une initiation au karaté dans le cadre du projet bien-être de notre école. Ce projet est rendu possible grâce à la campagne de financement. Merci pour votre contribution!



**Vous avez un enfant qui débutera l'école en septembre prochain ou un voisin ?**

Le CSSMI tiendra sa période d'admission et d'inscription dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025 du

**lundi 29 janvier au vendredi 9 février inclusivement.**

**Les inscriptions se feront en ligne uniquement.**

Pour plus d'informations, cliquer sur le lien suivant :

<https://www.cssmi.qc.ca/ecoles/inscription/admission-et-inscription>

**\*\*\* Si votre enfant a eu des suivis avec des spécialistes (orthophoniste, psychologue, ergo...) veuillez en aviser l'école et envoyer le rapport par courriel à [chantale.roy@cssmi.qca.ca](mailto:chantale.roy@cssmi.qca.ca) .**

## Réinscription 2024-2025 (élèves fréquentant déjà une école du CSSMI)

À compter du 1<sup>er</sup> février, les réinscriptions se feront en ligne sur Internet (attendez de recevoir le courriel de la secrétaire Chantale pour vous indiquer la procédure à suivre ainsi que le moment de l'ouverture du site Mozaïk).

- L'inscription de votre enfant doit être confirmée **au plus tard le 19 février 2024**
- Les parents qui n'ont pas de courriel recevront une copie papier à partir du **20 février**.
- Vous devrez aussi inscrire votre enfant pour le **service des dîneurs et / ou le service de garde** pour l'année 2024-2025.
- Les parents qui souhaitent se prévaloir d'un **choix d'école** pour la prochaine année scolaire doivent le faire en ligne lors de la réinscription.





### Nouveau système d'ALERTES TEXTOS en vigueur !

Pour ses communications d'urgence exceptionnelle (fermeture d'établissement, incident localisé, etc.), le CSSMI s'est doté d'un système de communication efficace bien connu : Les TEXTOS ! Les parents pourront dorénavant recevoir les alertes d'urgence via la messagerie texte sur leur cellulaire.

Afin de profiter des alertes textos, vérifiez que vos coordonnées sont à jour **en vous connectant sur le Portail Parents**. Vérifiez, modifiez ou ajoutez votre numéro dans le « Dossier » de chacun de vos enfants. Nous envoyons les textos aux deux parents ou au tuteur de l'élève, selon les numéros de cellulaires au dossier.



### Chronique parents - CSSMI

Vous pouvez le consulter en tout temps à l'adresse suivante :

<https://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/ca-se-passe-en-janvier-3>

*L'équipe Prés fleuris*